



L'Union des Industries textiles et France Travail : une collaboration inédite pour faciliter l'insertion professionnelle et promouvoir l'emploi dans l'industrie textile

Le jeudi 10 octobre 2024, l'UIT et France Travail ont signé une convention majeure visant à dynamiser l'emploi dans le secteur textile et à relever les défis de recrutement auxquels font face les entreprises de cette industrie. Cet accord stratégique a pour objectif de soutenir les industriels tout en favorisant l'insertion professionnelle. La convention s'articule autour des engagements suivants :

- **Renforcer les collaborations opérationnelles** entre France Travail, en coordination avec les acteurs du Réseau pour l'emploi, et l'UIT, ses fédérations et ses entreprises adhérentes ;
- **Accompagner les entreprises du secteur textile** confrontées à des difficultés de recrutement en mobilisant l'offre de services de France Travail, au profit des personnes en recherche d'emploi ;
- **Promouvoir les métiers et les opportunités d'emploi dans le secteur**, en facilitant leur accès aux demandeurs d'emploi, notamment ceux les plus éloignés du marché du travail, tout en encourageant la diversité et l'inclusion.

Un partenariat stratégique pour le secteur textile et France Travail

Pour l'UIT

L'objectif principal de cet accord est de permettre à l'UIT de s'appuyer sur l'expertise et les services de France Travail pour accompagner les entreprises du textile dans leur recherche de talents.

En effet, à travers une collaboration renforcée avec le réseau pour l'emploi, cette convention permettra également de valoriser les métiers du textile auprès des demandeurs d'emploi et à rendre le secteur plus attractif, notamment pour les publics éloignés de l'emploi.

Pour les entreprises du secteur, c'est également une opportunité de s'appuyer sur l'expertise des conseillers France Travail. C'est aussi s'ouvrir à une plus grande diversité

de talents grâce au sourcing inclusif proposé par l'institution et découvrir des actions de recrutement innovantes, sortant de la logique du CV. Parmi celles-ci la méthode de recrutement par simulation, qui propose de tester les gestes et savoir-faire indispensables des métiers proposés chez les candidats quels que soit leur expérience ou leur niveau de diplôme, ou encore l'immersion professionnelle, qui permet d'accueillir au sein de l'entreprise, un candidat, pendant un mois maximum, afin qu'il découvre les métiers et l'environnement de travail en situation réelle (voir plus d'informations sur <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>).

Pour France Travail

Pour France Travail, cette convention représente une opportunité de promouvoir ses services et son approche inclusive des recrutements auprès d'un secteur stratégique de l'industrie française afin de favoriser l'insertion durable de tous les demandeurs d'emploi qu'ils soient jeunes, seniors, allocataires du RSA ou encore en situation de handicap.

Actions principales



01

PROMOUVOIR ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE DU TEXTILE

- **Communication par France Travail** autour des métiers de l'industrie textile en s'appuyant sur les supports fournis par l'UIT ;
- **Assurer le lien** entre le portail national de l'emploi textile <https://www.frenchtex.org> et le site <https://www.francetravail.fr> ;
- **Assurer la promotion des événements** au niveau national pour développer la connaissance des métiers du secteur (notamment via le site Mes Événements Emploi) ;
- **Associer l'UIT aux événements** permettant de « recruter autrement », tels que "L'Art d'Accéder à l'Emploi" et "Stade vers l'Emploi", afin que les entreprises textiles soient informées et puissent y participer ;
- **Dans le cadre de la transition écologique et numérique**, accompagner l'évolution des métiers de l'industrie textile : identification, anticipation et projection de l'évolution des compétences

02

RECRUTEMENT

- **Informier et promouvoir** auprès des entreprises adhérentes les différentes opérations de recrutement, telles que les job datings, salons (physiques ou en ligne), et autres initiatives similaires ;
- **Inciter** les entreprises adhérentes à utiliser la méthode de recrutement par simulation (MRS) pour **optimiser leurs processus de sélection** ;
- **Encourager** les entreprises adhérentes à recourir aux périodes d'immersion professionnelle, afin de **faciliter l'intégration** des candidats et l'évaluation de leurs compétences en situation réelle

- **S'appuyer sur l'approche par compétences** du ROME 4.0 pour attirer de nouveaux candidats, tout en valorisant les spécificités de la profession et les compétences recherchées ;
- **Promouvoir auprès des entreprises adhérentes** des services permettant d'identifier les candidats en cours ou en fin de formation, ayant récemment acquis des compétences pertinentes pour leurs besoins de recrutement (actuellement via « La bonne compétence professionnelle »).

03 FORMATION

- **Partager un diagnostic commun des besoins de formation sur les territoires** afin d'améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les profils disponibles ;
- **Mobiliser**, selon les besoins, les dispositifs d'adaptation au poste de travail tels que la POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle), en utilisant si nécessaire l'AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) ;
- **Encourager** le développement d'expérimentations spécifiques en matière de parcours de formation

Les entreprises textiles travailleront avec leurs référents France Travail pour identifier les postes qui bénéficieront d'une attention particulière vis-à-vis des publics éloignés de l'emploi.

À propos de l'Union des Industries Textiles (UIT)

L'Union des Industries Textiles représente les 2 200 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement...). Elles emploient 63 000 salariés et ont réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 15,5 milliards d'euros dans des domaines d'application pointus : la mode et le luxe, la maison, et dans les marchés techniques (automobile, aéronautique, santé, construction...). L'UIT fédère 23 syndicats textiles régionaux ou de branche.

Plus d'informations sur : www.textile.fr

À propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle Emploi au 1er janvier 2024. France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

Plus d'informations sur : www.francetravail.fr/





Agence FLAG - 74 rue de la Fédération - 75015 Paris
01 58 60 24 24

Contacts Presse

Heda Inderbaeva - heda@agenceflag.com - 06 84 41 76 49

Julie Gautron - julie@agenceflag.com - 06 08 12 73 60

Jean Soloch - jean@agenceflag.com - 06 63 66 79 67

Contact presse France Travail

Anne-Sophie Maille - anne-sophie.maille@francetravail.fr - 06 18 67 58 91
